

La Côte

SPORT EXTRÊME

**Jean-Yves
Michellod
raconte sa
deuxième
vie**

PAGE 11



SAVILE FROMHOLD

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2013 www.lacote.ch N° 224 CHF 2.50/€ 2.50 J.A. - 1260 NYON

A Rolle, le projet de logement subventionné prend son temps

1998 C'est à cette date que l'Exécutif s'est engagé à octroyer un droit de superficie à la Société coopérative d'habitation au Maupas.

2012 En décembre, le Conseil communal donnait enfin son feu vert au projet de logement subventionné sur le site.

2013 Cette année, la coopérative lançait un concours d'idées. L'avant-projet d'un bureau d'architectes lausannois est sorti du lot. **PAGE 5**

ROLLE Nouvelle étape franchie pour le futur immeuble subventionné du Maupas.

Atermoiements durant 15 ans

JOCELYNE LAURENT

jl Laurent@lacote.ch

«Après quinze ans, de nombreuses tribulations, des palabres et des changements de Municipalités, le Conseil communal, en décembre 2012, accordait, dans sa grande sagesse, un droit de superficie en faveur de la Société coopérative d'habitation de Rolle (SCHR)», soulignait avec un brin d'ironie Jean-Philippe Mayerat, président de la coopérative, lundi soir. A la suite du feu vert du Conseil, un concours d'idées a été lancé, sur invitation, à trois bureaux d'architectes. Lundi soir, la coopérative dévoilait au public les trois projets architecturaux.

Le jury a choisi l'avant-projet du bureau farra & zumboulakis, architectes à Lausanne. «Nous avons apprécié l'architecture qui laisse beaucoup de place à la sociabilité, à des espaces communs extérieurs et intérieurs et qui a su respecter la déclivité naturelle du terrain», a expliqué notamment Jean-Philippe Mayerat.

Enquête l'an prochain

Les architectes lausannois ont su tirer profit du plan de quartier, élaboré il y a vingt ans, dont une des contraintes est un terrain en forme de demi-lune. Le rez-de-chaussée du futur immeuble subventionné sera réservé à des locaux d'utilité publique, dont le programme reste à définir de manière plus précise par la Municipalité. Trois niveaux seront dédiés à l'habitation, soit 18 appartements de 4,5, 3,5 et 2,5 pièces. Le futur immeuble se caractérisera notamment par ses façades ornées de lames de bois verticales. Il fera la part belle au développement durable, mais là aussi le programme précis reste à définir. Un parking semi-enterré pour 18 voitures sera aménagé. Le coût estimatif est évalué entre 9 et 10 millions.

«On espère mettre le projet à l'enquête l'an prochain», relevait Jean-Philippe Mayerat, et, dans l'idéal, sans trop d'enlève, car cet immeuble est très attendu par la po-



L'image de synthèse montre l'extérieur du bâtiment qui donne sur un espace vert commun. On remarque les lames de bois verticales caractéristiques du projet en façade. FARRA & ZUMBOLAKIS

pulation rolloise en mal de se loger à des prix raisonnables.» «Cela fait longtemps que l'on attendait ce projet d'immeuble d'habitation à loyer modéré qui fait défaut sur l'arc lémanique et dont on a grand besoin, renchérisait le syndic Jean-Noël Goël. La Municipalité va tout faire pour appuyer et faire avancer ce projet.»

Le règlement sera respecté à la lettre car des oppositions sont à craindre. Il y a 5 à 6 ans, les résidents du Maupas avaient fait parvenir à la Municipalité une pétition demandant que le terrain soit laissé en zone verte.

Des souhaits, deux postulats et une motion

Comme l'a rappelé Jean-Philippe Mayerat, le projet de construction d'un immeuble à loyer modéré au Maupas ne date pas d'hier. Le Rollois a fait état d'un document datant de juillet 1998 dans lequel la Municipalité s'engageait à octroyer à la coopérative un droit de superficie au Maupas. En 2007, la coopérative revient à la charge et exprime le souhait de réaliser un bâtiment sur cette parcelle en demandant une étude de faisabilité – qui ne se fera finalement pas. En 2008,

Pierre-François Charmillot dépose un postulat demandant la construction d'habitations à loyer modéré sur cette parcelle. Le 26 février 2009, la Municipalité répondait qu'elle «souhaitait continuer d'affecter la parcelle communale du Maupas à des fins de réserve communale jusqu'à la prochaine législature au moins.» Le 5 mai 2009, Jean-Noël Goël dépose une motion «Pour la construction d'habitations à loyer modéré sur la parcelle

communale du Maupas». Elle n'est pas prise en considération par le Conseil communal. En juin 2010, la Municipalité, mettant en avant la volonté de mener une politique du logement, répond favorablement au postulat de Patrick Bréchon «demandant l'acquisition de terrains constructibles et la construction de logements à prix abordables». La parcelle du Maupas sera ainsi destinée à du logement subventionné. ☐

NON À L'AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT

Lors de la dernière séance du législatif, sept conseillers ont déposé un postulat invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de mettre en œuvre l'aide individuelle au logement dans la commune. La proposition a été balayée par 22 voix contre de la droite, 14 oui de la gauche et 5 abstentions. «Mon groupe a estimé que d'autres postulats, déposés il y a plusieurs mois, demandaient une réponse plus urgente, explique Monique Choulat-Pugnana, présidente du PLR, qui dit s'être abstenue. Et la ville, via la coopérative, prodigue déjà une aide au logement. Enfin, Rolle va se développer dans les prochaines années; à ce moment-là il sera opportun de relayer une étude.» «Les Verts libéraux sont conscients de la problématique des loyers excessifs, qu'ils déplorent, lance Jean-Pierre Roland, chef du groupe rollois. Mais je ne pense pas qu'un soutien financier puisse résoudre la problématique, au contraire cela serait un soutien aux loyers onéreux. Pour nous, cette aide n'est pas une bonne solution, car elle aurait un effet encore plus négatif sur la hausse des loyers.» Diana Rea, cheffe de groupe de l'UDC, a expliqué que «le postulat contenait des zones d'ombres, n'était pas clair, dû au refus de son parti qui préconisait plutôt d'aller au bout des droits des citoyens en matière de subsides cantonaux. ☐